



Procès-verbal du Conseil Communautaire du 17 Juin 2024 à 19 heures

Sommaire

Affaires Générales	2
Election du secrétaire de séance	2
<i>Approbation du compte-rendu du 27 Mai 2024</i>	3
<i>Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau</i>	3
Administration générale.....	3
20240617-01 – Renouvellement d’adhésion au groupement de commande de la Haute-Savoie pour la mise en œuvre du Service Public de la Performance Energétique de l’Habitat SPPEH pour l’année 2024;.....	3
20240617-02 - Présentation du rapport du délégataire concernant la gestion des 5 Multi-accueils du territoire ;	5
<i>20240617-03 – Convention de partenariat avec l’Hôpital Départemental Dufresne-Sommeiller HDDS de LA TOUR ;</i>	<i>15</i>
Environnement ENS.....	17
Discussion et débat - Zone de préemption départementale dans les périmètres ENS du territoire des 4 rivières ;.....	17
Informations diverses	19



L'an deux mille vingt-quatre, le lundi dix-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la salle des fêtes de Mégevette située sise 174 Route de la Vallée du Risse 74490 MEGEVETTE, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président en exercice.

Date de convocation : 11 Juin 2024
Nombre de délégués en exercice : 34
Nombre de délégués présents : 23
Nombre de délégués donnant pouvoir : 11
Nombre de délégués votants : 34

Délégués présents :

Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Bruno FOREL, Olivier WEBER, Isabelle ALIX, Daniel REVUZ, Mélanie LECOURT, Léon GAVILLET, Max MEYNET-CORDONNIER, André GERVAIS, René CARME, Christian RAIMBAULT, Gabriel MOSSUZ, Marie-Liliane GRONDIN, Patrick BOIMOND, Marie-Pierre BOZON, Yves PELISSON, Elisabeth BEAUPOIL, Joël BUCHACA, Pascal POCHEAT-BARON, Corinne GOY, Gérard MILESI, Martial MACHERAT, Isabelle CAMUS

Délégués excusés :

Paul CHENEVAL donne pouvoir à Isabelle ALIX
Marion MARQUET donne pouvoir à Bruno FOREL
Guillaume HASSE donne pouvoir à Marie-Liliane GRONDIN
Danielle ANDREOLI donne pouvoir à Daniel REVUZ
Jocelyne VELAT donne pouvoir à André GERVAIS
Catherine BOSCH donne pouvoir à Christian RAIMBAULT
Sabrina ANCEL donne pouvoir à Gabriel MOSSUZ
Michel STAROPOLI donne pouvoir à Martial MACHERAT
Maryse BOCHATON donne pouvoir à Gérard MILESI
Antoine VALENTIN donne pouvoir à Patrick BOIMOND
Laurette CHENEVAL donne pouvoir à Joël BUCHACA

Délégué absent :

Aucun délégué

Daniel REVUZ est désigné secrétaire de séance.

Affaires Générales

Election du secrétaire de séance

Il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance. Daniel REVUZ, représentant de la commune de LA TOUR est proposé et élu à l'unanimité des 34 votants comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du 27 Mai 2024

Le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 27 mai 2024 a été soumis à l'approbation du conseil communautaire. Aucune remarque n'est émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau

En date du 03 juin 2024, le Bureau communautaire a pris les décisions suivantes :

- ATTRIBUER une subvention de 500 euros à l'Association Départementale des Conseils Municipaux des Jeunes et des Enfants ACMJE dans le cadre d'un soutien à ses actions en faveur de la jeunesse pour 2024 ;
- VALIDER la location du terrain identifié lot A, sur la zone d'activité de la PALLUD sur Saint-Jeoire, devant faire l'objet d'un bail à construire établi en acte authentique sous forme administrative entre la société AZZURA - FUNERALP de M. PAPI et la Communauté de Communes. La durée initiale du bail est définie pour 25 ans, avec un loyer annuel de 3,85 €/m² HT, pour une parcelle de 2 122 m², renouvelable sous conditions, dans la limite au maximum de 99 ans à terme.

B FOREL explique qu'il s'agit d'un bail à construire sur le lot appartenant à la commune de Saint-Jeoire sur la zone d'activité où s'est installée la déchetterie. FUNERALP a déjà une installation à cet endroit et ce 2ème lot leur permettra d'étendre leur activité au service de la population. Ils ont considéré que c'était, en accord avec la commune de Saint-Jeoire, de bonne politique. Ce bail a été attribué.

Administration générale

20240617-01 – Renouvellement d'adhésion au groupement de commande de la Haute-Savoie pour la mise en œuvre du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat SPPEH pour l'année 2024 ;

Monsieur le Président rappelle l'objectif du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) qui est de permettre une accélération du rythme des rénovations énergétiques performantes et de lutter contre la précarité énergétique, le changement climatique et la pollution atmosphérique. Un tel programme a un impact majeur sur l'activité du secteur du bâtiment, l'amélioration de la qualité du bâti existant et la création d'emplois locaux durables pour les artisans et les TPE/PME du territoire.

Ce service public s'est traduit par un dispositif départemental dénommé Haute-Savoie Rénovation Energétique HSRE qui a vu le jour il y a trois ans. Un prestataire retenu par appel d'offres a proposé aux ménages des 4 rivières un parcours global d'accompagnement à la rénovation énergétique intégrant toutes les étapes, du conseil à la réalisation des travaux, mais aussi des solutions de financement (62 aides différentes ont été identifiées). S'appuyant sur le savoir-faire de tous les partenaires du logement, de l'énergie et de la construction, ce service s'est adressé également aux locaux du petit tertiaire (- de 1000 m²) et pourrait accompagner et structurer l'intervention des professionnels de la rénovation des bâtiments. **L'objectif était de susciter 4 000 chantiers/an de rénovation en Haute-Savoie.**



Durant les 3 premières années de mise en œuvre de ce dispositif HSRE, le prestataire a tenu deux permanences par mois les 1^{er} et 3^{ème} mercredi de chaque mois, en complément des appels téléphoniques.

Le bilan a été établi pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2023

- Nombre de conseils téléphoniques : 258 (dont 4 conseils pour des copropriétés)
- Nombre de ménages ayant bénéficié de conseils téléphoniques : 223 (dont 3 copropriétés)
- Nombre de RDV en permanence : 99 (dont 1 copropriété) - les permanences ont été effectuées avec un taux de remplissage moyen de 2,3 RDV par permanence (sachant qu'il y a 3 RDV maxi par permanence) et une moyenne de 4 RDV par mois.
- Nombre d'accompagnements de maison individuelle réalisés : 11
- Nombre de copropriétés accompagnées : 3

Le cout global est d'environ 50 000 euros par an pour la communauté de communes. Avec les aides de l'ETAT, la REGION et le DEPARTEMENT, le coût final pour la CC4R a été de :

- 9 031 euros pour 2021 pour 6 mois ;
- 15 837 euros pour l'année 2022 ;
- 13 862 euros pour l'année 2023 ;

Il est proposé de renouveler le dispositif pour l'année 2024 sous cette même forme sans l'aide la REGION mais avec une hausse des aides de l'ETAT via l'ANAH. En effet, la région ne souhaite plus participer au dispositif. Une discussion va donc être engagée prochainement avec les 20 communautés participantes de Haute-Savoie pour discuter de l'avenir du dispositif à partir de 2025. Aussi, au regard des politiques de transition énergétique, d'habitat et de solidarité territoriale que la Communauté de communes porte, il est proposé :

- De s'associer au groupement porté par le Département de la Haute-Savoie pour l'année 2024 ;
- De cofinancer à part égale avec le Département le reste à charge du coût du service ;

B FOREL expose qu'il est proposé de renouveler l'adhésion au groupement de commande de la Haute-Savoie pour la mise en œuvre du service public de la performance énergétique de l'habitat pour l'année 2024. La communauté avait adhéré à ce système. Cela avait apporté au moins une partie de réponse. La proposition est plutôt de poursuivre en la matière. La région se désengage en 2025.

M PEYRARD explique que le montant réel dépend du nombre d'interventions auprès de la population mais il estime que cela ne dépasserait pas 1€ par habitant, donc moins de 19 885€ annuellement, c'est le plafond que s'est donné le département.

B FOREL reprend qu'en 2021 cela avait coûté 9 031€, 15 837€ en 2022 et 13 862€ en 2023. Alors la question est de savoir si c'est absolument performant pour les concitoyens qui font appelle à ce service. Il ne l'a pas plus expérimenté personnellement, à tout le moins ce qui peut être dit c'est qu'aujourd'hui la communauté n'a pas la capacité d'organiser un service qui pourrait peut-être s'avérer plus performant donc au moins il y a un service à la population sur la question du renouvellement énergétique, c'est lié au diagnostic.

P POCHAT-BARON demande si cela figure dans la note de synthèse et si les personnes qui ont utilisé le service représentent la totalité du département ?

M PEYRARD répond que les 223 rendez-vous ne concernent que notre territoire, sur les 3 dernières années.

B FOREL ajoute qu'à l'échelle de 20 000 habitants c'est plutôt au nombre de foyers qu'il faudrait le comparer. Cela n'est pas ébouriffant mais surtout le problème c'est que l'on n'a pas aujourd'hui la structure pour mettre en place quelque chose de mieux ou de plus. Mais si l'assemblée a des idées en la matière, il est preneur mais pour l'heure la proposition c'est plutôt de reconduire. Peut-être est-ce à la communauté de faire un tout petit

peu plus de communication avec une dame récemment recrutée à la communication, alors incessamment il va être possible de repartir un peu plus efficacement sur le sujet.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 34 votants, le Conseil communautaire :

- VALIDE le renouvellement de l'adhésion au groupement de commande du dispositif Haute Savoie rénovation Energétique HSRE pour l'année 2024 par le Département dans le cadre de la mise en œuvre du SPPEH ;
- APPROUVE le principe de redistribution des fonds ETAT collectés par le Département pour le compte de la CC4R pour l'année 2024 ;
- PREND ACTE de la fin des aides régionales pour ce dispositif dès 2024 ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à cet effet et notamment le projet de convention pour l'année 2024 ;

20240617-02 - Présentation du rapport du délégataire concernant la gestion des 5 Multi-accueils du territoire ;

Par délibération du 17 octobre 2022, le conseil communautaire a confié à la société LA MAISON BLEUE, l'exploitation, la gestion ainsi que l'entretien de 5 établissements multi-accueils de la petite enfance sous la forme d'un contrat de concession de service public, à compter de 2023.

Conformément à l'article 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, les délégataires de service public ont l'obligation de remettre à l'autorité délégante un rapport annuel sur la base de la présente synthèse. Un représentant du délégataire, à la demande de la CC4R, présentera en détail le rapport d'activité 2023 des 5 crèches.

B FOREL expose que concernant les crèches que la communauté a en responsabilité, les multi-accueils organisés sur le territoire en gestion intercommunale, il est procédé à une délégation de service public qui dans l'état actuel des décisions et des marchés est à la responsabilité de la Maison Bleue. Aujourd'hui, le conseil reçoit un représentant de la Maison Bleue qui va se présenter lui-même et dire quel rôle il joue afin qu'il nous en apporte un compte-rendu, un rapport du délégataire concernant la gestion des 5 multi-accueils du territoire. Le document complet a été bien sûr observé par la commission.

C GODBILLE explique qu'il est à la Maison Bleue depuis 2016. Il a participé au premier appel d'offres et au renouvellement via la maison bleue. Il sait qu'il y a beaucoup de questions. Une de ses missions principales aujourd'hui est d'aller sur les marchés collectivités notamment les nouvelles délégations de service public et plus les renouvellements, pour être transparent. Les renouvellements sont assurés par un directeur de région. Aujourd'hui, il est tout seul parce qu'il n'y a pas de directeur de région à l'heure actuelle, il est en cours de recrutement. C'est pour cela que par rapport aux futures questions qu'il va avoir, il y en a où il va prendre des notes, qu'il n'aura pas toutes les réponses et il s'en excuse dès à présent. Au niveau du rapport annuel 2023, il présente le bilan sur les 5 structures notamment le bilan de l'année 2023. Il va résumer la vie des 5 crèches, les objectifs 2024 suite au questionnaire avec un retour sur la satisfaction des familles pour les 5 crèches, les partenariats qui ont été mis en œuvre, au niveau des ressources humaines quelles sont leurs actions à venir et un point maintenance et sécurité, il va montrer ce qui a été fait sur 2023, ce qui reste encore à faire, les événements marquants et les données clés. Avant de présenter tous ces sujets, il pense que c'est important que tous puissent savoir qui est derrière la Maison Bleue. Ce ne sont pas des interlocuteurs que chacun voit



tous les jours mais pour autant, il pense que c'est bien de les présenter dans les grandes lignes. Sylvain Forestier est le président fondateur de la Maison Bleue, depuis 2004 c'est toujours la même personne qui gère la Maison Bleue. Claire Laot est la directrice générale du groupe. Le responsable de la direction France vient d'arriver il y a quelques semaines. La Maison Bleue est présente aussi sur d'autres pays. Le responsable de la direction des opérations France est arrivé il y a 3 mois, c'est lui qui va prendre attache sur les grands sujets notamment des sujets de remontées terrain de nos partenaires collectivités sur des sujets RH, des sujets maintenance et cetera. Le poste de directeur de région est en cours de recrutement, deux personnes sont en cours de process, ils espèrent que la personne va arriver début septembre pour qu'elle soit l'interlocuteur privilégié de la communauté, c'est cette personne qui sera vraiment au centre de tous les sujets qu'on va échanger. Nathalie Fabert est la directrice de territoire, elle accompagne les responsables de secteur qui accompagnent les directrices de crèche et enfin Fleur Maloul qui devait être avec lui ce soir mais qui est en arrêt maladie depuis ce matin. Il fait partie de la direction commerciale, son rôle intervient en amont. Il commence le bilan avec Fillinges. C'est une crèche de 40 berceaux. Il y a un accueil régulier, occasionnel et de l'accueil d'urgence pour des enfants entre 10 semaines à 4 ans. Les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi 07h - 19 h. Aujourd'hui, c'est David Perna, éducateur de jeune enfant qui est le directeur de la crèche avec sa directrice adjointe. Il avait comme interlocuteur principal Marie-Laure Cailler puis Ludivine Saguet parce que Marie Laure a eu un congé maternité et Ludivine Saguet l'a remplacée et Ludivine Saguet a aussi changé de région. C'était pour ça qu'aujourd'hui c'est Madame Maloul qui sera la responsable de secteur de la communauté. Au niveau du taux d'occupation sur 2023, on est sur un taux d'occupation facturé de 82% pour un taux d'occupation réalisé de 70% ce qui représente 90 439 h facturées 77 323 h réalisées sur 229 jours d'ouverture. Au niveau de ces accueils, cela représente 95 familles soit 105 enfants accueillis en 2023 dont 10% d'enfants en accueil occasionnel et 6 enfants avec un protocole accueil individualisé.

Pour Onnion, on est sur une crèche de 20 berceaux. On est sur les mêmes horaires d'ouverture. Aujourd'hui c'est Danielle Guégan qui est en arrêt maladie aujourd'hui parce qu'elle s'est fait opérer du genou, il y a 2 semaines. Pour l'instant on a recruté une infirmière qui est Madame Agron Muriel qui est arrivée la semaine dernière et qui assure le relais durant l'absence de Danielle Guégan. Au niveau des données taux d'occupation on est à 72% facturés et en réaliser 62%, ce qui représente 40 266 h de facturées 34 452 h de réalisées sur 231 jours d'ouverture. Ce qui représente 48 familles accueillies soit 53 enfants en 2023. Sur ces 53 enfants, il y a 8% d'enfants qui étaient en accueil occasionnel et un enfant avec protocole d'accueil individualisé. Ne sont pas comptabilisés dans ces états comme étant de l'accueil occasionnel, les heures en plus du contrat que les parents ont demandé.

Sur la crèche de Saint-Jeoire, on est sur une crèche de 46 berceaux et également que régulier, occasionnel et d'urgence. Aujourd'hui, il n'y a pas de directrice depuis le 31 mai et on a une directrice adjointe qui fait le relais, Zoé Denoual. Il y a un taux d'occupation facturé sur 2023 de 80% un taux d'occupation réalisé de 69% ce qui représente 88 623 h de facturées 75 845 h de réalisées sur 230 jours. Ce qui représente 91 familles, 94 enfants en 2023. Sur ces 94 enfants, 11% des enfants étaient en accueil occasionnel et 3 enfants avec protocole d'accueil individualisé.

Pour Viuz-en-Sallaz, on est sur une crèche de 18 berceaux. Même amplitude, cela ne change pas. Il y a une directrice, Nathalie Mirgot, infirmière puéricultrice. Le taux d'occupation facturé en 2023 73%, taux d'occupation réalisé 64%. Ce qui représente 36 538 h facturées, 32 144 h réalisées et 230 jours d'ouverture. Ce qui représente 46 familles dont 49 enfants accueillis en 2023 avec 12% d'enfants en accueil occasionnel et un enfant porteur d'accueil individualisé.

A Viuz-en-Sallaz 2, les fripouilles, on est sur une crèche de 26 berceaux. Même amplitude. La directrice est Madame Duchatelet Vanessa. Taux d'occupation facturée de 84% en 2023, taux d'occupation réalisé de 72%. Ce qui représente 59 856 h facturées, 51 779 h réalisées et 228 jours d'ouverture. Avec 66 familles soit 71

enfants en 2023 qui représentent 4% d'enfants en accueil occasionnel et dont 3 enfants porteurs d'accueil individualisé.

Au niveau de la vie des crèches, les directrices organisent des activités aussi bien avec les enfants mais aussi avec les parents. La volonté de notre société c'est vraiment d'amener les parents le plus possible à l'intérieur de la vie des crèches qui nous sont confiées. Il y a des parents qui sont ravis de faire des activités. Cela peut être des activités guitares, des activités cirque, des activités livres. On essaie d'être force de proposition vis-à-vis des parents pour leur donner également une visibilité. Parce que les parents ont aussi un métier, c'est de leur montrer via une application mobile, quelles sont les activités réalisées dans la crèche et ce qu'a fait leur enfant durant la journée. C'est tenu à jour régulièrement. On fait également des réunions familles et pour exemple, des fêtes comme il y a eu la fête de l'hiver et la fête de l'été. Cela donne un petit panel de ce qui est fait sur les crèches de la communauté. Les espaces extérieurs sont utilisés le plus possible. On est dans une région où justement on a l'opportunité de donner aux enfants une visibilité sur comment poussent les légumes grâce à des bacs potagers et l'idée c'est de les faire sortir le plus possible au sein des crèches. C'est ce qu'on appelle le lien intérieur-extérieur. Essayer d'amener une continuité entre l'intérieur de la crèche et l'extérieur de la structure. Il y a des photos, on peut apercevoir le kamishibai qui est une activité théâtrale. Il y a d'autres activités avec les enfants pour leur faire découvrir pleins de sonorités, pleins d'échanges et notamment avec l'éveil corporel. Il y a quelques exemples de partenaires sur vos territoires qui permettent justement de proposer des nouvelles activités et que ces activités-là soient pérennes dans le temps. C'est grâce notamment aux directrices qui jouent extrêmement bien le jeu.

Les objectifs pour 2024, comme c'est indiqué, c'est de continuer à développer le projet d'inspiration Snoezelen, comme sur la crèche de Fillinges. C'est un lieu de relaxation pour les enfants une sorte d'igloo sensorielle avec des sonorités, dans un cadre apaisant. Une mise en place d'un petit potager dans la cour de la crèche, également sur Fillinges. Mettre en place un projet animalier qu'il faut définir. Les directrices doivent définir si c'est faisable, si l'équipe joue le jeu. Également, mettre un partenariat avec une association pour mettre en place des interventions en médiation animale. Et dans la continuité de la pédagogie verte, faire un jardin avec les enfants.

Il y a les 2 enquêtes qui ont été réalisées aux mois de juin et de décembre 2023. Ce sont des enquêtes avec des taux de retour par rapport aux familles qui ont répondu. Il n'y a jamais 100% de retour, généralement les retours se situent entre 30 et 40% et 40% c'est un très bon chiffre. Par exemple sur Fillinges, on a eu 87,8% des parents satisfaits de la gestion de la crèche et ce qui représente 41 familles répondantes. A oignon 100%, encore une fois sur les 15 familles qui ont répondu. Il y a d'autres familles qui n'ont pas répondu pour plein de raisons, ce qui fait qu'on a un taux assez élevé. A Saint-Jeoire 93,5% de satisfaction pour 31 familles qui ont répondu. Viuz-en-Sallaz, 44,4% des parents satisfaits pour 18 familles qui ont répondu.

Pour l'ensemble des structures, au niveau des ressources humaines, 2 journées pédagogiques ont été organisées, une au printemps et une à l'été. Les réunions de secteur, elles ont été faites de manière mensuelle par les directrices sur l'année 2023. C'est important pour les directrices d'échanger avec la responsable de secteur et vice versa parce que cela permet aussi à la responsable de secteur de voir ce qui est mis en place dans la crèche et voir si les directrices font des demandes, si elles peuvent être validées. Cela représente 286 h de formation. Il y a eu 2 h de formation d'évacuation incendie pour chaque salarié et il y a une plateforme e-learning pour former les équipes de crèche. Avant les formations se faisaient soit en local soit à Paris mais l'idée c'est de ne pas les faire venir au siège à Paris, le mieux c'est de rester sur du local. Il a été mis en place une plateforme e-learning qui permet à chaque professionnel de se former à n'importe quel moment de la journée enfin quand elles le peuvent sur divers thèmes de formation. Il y a des formations obligatoires et d'autres facultatives mais cela permet aux professionnels de piocher dans telle ou telle formation. C'est

intéressant de le mettre en place. Les grands thèmes de la formation sont axés sur le management, les fondamentaux pédagogiques et les règles de HACCP.

Concernant la sécurité, 2 exercices d'évacuation sur l'année 2023 et de mise en sûreté 1 exercice sur l'année 2023. Concernant la maintenance, il y a eu de la réparation de VMC, de la remise en état et changement des serrures sécurisées, remplissage du fioul et cetera sur 2023. Sur 2024, il y a aussi des choses que la Maison Bleue doit faire en termes de maintenance qui est prévue dans le cahier des charges. Au niveau des événements marquants famille, il a été observé des chutes et des blessures, des petites blessures, des objets étrangers dans le nez, des fractures mais tout cela a été résolu. Cela fait partie des fiches d'événements indésirables. A chaque moment de la vie de la crèche, quand il y a le moindre sujet, on met en place cette fiche parce que cela permet de remonter cet événement à la directrice et à la responsable de secteur. S'il est question de sujets plus délicats, cette fiche permet de centrer à quel moment cela s'est passé, qui a observé le sujet. C'est pour cela qu'il y a cette fiche d'événements indésirables en place.

Au niveau des participations famille, on observe clairement que l'ensemble est au-delà des 2,04 €. C'est la moyenne nationale de la partie en termes de coûts horaires. Donc on est sur une participation familiale un peu plus élevée que la moyenne nationale, c'est détaillé crèche par crèche.

Sur les comptes d'exploitation, au niveau des versements de la communauté sur l'année 2023 on est à 659 520 € avec un bénéfice pour la Maison Bleue de 231 524 € pour 2023 en consolidé sur les 5 crèches.

B FOREL remercie pour cette présentation et dit qu'hélas C BOSC, vice-présidente en charge n'a pas pu être présente ce soir. En revanche, évidemment le rapport a été traversé, observé et discuté par la commission petite enfance. Un certain nombre de questions se sont fait jour et demande à Mijo, qu'il croit être en capacité de porter témoignage sur ces questions, elles ont été notées peut-être peuvent-elles être retraduites et puis les participants et participantes de la commission pourront peut-être, en fonction de cela compléter. Que les questions soient claires.

M ROTURIER expose que la commission petite enfance souhaitait avoir des explications sur les frais de personnel et surtout pourquoi la crèche de Marmousets a autant de dépenses dans cette catégorie ? Est-ce que c'était lié au fait qu'il y ait des intérimaires qui ont été recrutés pendant cette période de 2023 ? Alors qu'il y avait déjà des difficultés d'absence de personnel à ce moment-là. Il y avait une 2ème question le calcul pour le reversement dans le nouveau contrat. Là effectivement, ce sont des éléments qu'elle pourrait envoyer à la commission. Il y avait des détails des frais de structures que les élus souhaitaient avoir comme renseignement et ce sont déjà des choses qui avaient déjà été sollicitées et demandées l'année dernière, en tout cas pour les bilans 2022. Les élus de la commission ont fait des proratas et effectivement le détail des frais de structure sont liés au nombre de berceaux et donc l'idée c'était de savoir exactement par rapport au calcul quels étaient ces détails de frais de structure ? Qu'elle est aujourd'hui la politique salariale de la Maison Bleue ? Ils souhaitaient qu'elle ajoute sur le tableau de synthèse des équivalents temps plein pour voir un petit peu quelles étaient les relations entre le nombre de personnes et le nombre d'équivalents temps plein. C'est ce qui est en bleu sur le tableau de synthèse. Ils voulaient également qu'on puisse ajouter le montant de PSU prévisionnel dans le tableau de synthèse. C'est la dernière ligne du tableau qui est la prestation de service unique prévue pour 2023 et le réalisé qui est visible dans les produits.

B FOREL demande si pour les membres de la commission, cela correspond et si le représentant de la Maison Bleue est en capacité d'apporter quelques réponses à ces questions.

C GODBILLE explique que La Maison Bleue a des postes pour lesquels elle a été fait appel à des intérimaires. Ce n'est pas sa politique d'engager en premier lieu des intérimaires. Si elle peut engager des personnes en CDI bien sûr qu'elle le fera avec grand plaisir. Le fait de faire appel à des intérimaires bien évidemment ça fait gonfler la dépense. C'est fait car aujourd'hui on essaie de trouver toutes les solutions possibles pour ne pas réduire les amplitudes, ne pas fermer les structures parce que la priorité se sont les enfants. Il reviendra vers les services pour donner des éléments plus précis. Au niveau des frais de structure, c'est ce que vous appelez des frais de siège ?

M ROTURIER répond que les montants qui correspondent sur le tableau de synthèse, les frais de fonctionnement et notamment pour les Marmousets 29 964 €, pour Fripouille 43 282, pour les Farfadets 66 588, pour la vie là 66 588 et pour les Rissons 33 294.

C GODBILLE explique que se sont donc les frais de structure. Il s'agit des frais de fonctionnement, dès la préparation de l'appel d'offres, la direction d'appel d'offres va prendre part au dossier. Il y a des personnes derrière qui prennent note des remontées terrain. Quand on participe à un appel d'offres, c'est qu'on connaît l'acteur, on a fait des rendez-vous en amont, il y a eu des échanges et cetera. Par la suite, on fait appel au pôle d'appel d'offres pour préparer le document, c'est un long document, il y a plusieurs personnes dessus. Ensuite on a le directeur régional, le responsable commercial, la direction achats donc là, on est post contractuel. Quand on a signé le contrat de délégation, on a la direction des finances et la direction subvention. Tout ça c'est plein de personnes qui participent en termes de données, en termes de présence et c'est ce qui explique les frais de fonctionnement qui sont annotés. Après on peut donner le pourcentage exact mais c'était indiqué dans la réponse à l'appel d'offres mais on peut le retranscrire et indiquer le pourcentage. Pour la politique salariale à la Maison Bleue, a été mis en place en 2023 une nouvelle politique salariale. Aujourd'hui, il n'y a pas que nous, il y a tous les secteurs privés publics qui sont concernés en France par le recrutement et on a fait le choix d'augmenter les salaires alors il y a eu l'inflation donc forcément le smic augmente donc ça ce n'était pas une volonté de la maison bleue, c'est une juste une logique. En plus de ça, on a augmenté les postes qui n'étaient pas concernés par les personnes qui étaient au smic. On a augmenté de 5,5% en plus pour tous les personnels la maison bleue. Il faut savoir aussi que sur la Haute-Savoie, on a une politique salariale qui est plus élevée que sur les autres régions en France pour la maison bleue parce qu'on sait très bien que c'est un territoire qui est très tendu. On a beaucoup de personnes qui fuient vers la Suisse donc on a une incitation de salaire mais malgré toute l'incitation que l'on propose ce n'est pas en corrélation avec ce que peut proposer la Suisse. C'est une partie de la réponse et on a l'aspect formation et qualité de vie au travail. C'est vraiment la philosophie de la maison bleue de fidéliser, ce qui est beaucoup mieux que de recruter. La Maison Bleue à tout intérêt de fidéliser ses collaborateurs et aujourd'hui on a un service qualité, un service métier petite enfance. On met en place des activités pour les directrices, des formations, on a revu les salaires mais on le voit avec les chiffres, cela ne suffit pas. Parce qu'aujourd'hui, il y a un manque de communication parce qu'il manque un directeur régional. On a eu beaucoup de départs de responsables de secteur alors forcément ça n'aide pas parce que les directrices n'ont pas de visages en face d'elles. Alors on se parle, on a des actions qui vont venir. Pour le reste des questions, il va les noter et reviendra vers M ROTURIER.

B FOREL propose de passer aux questions qui peuvent se faire jour parmi les membres du Conseil. Les chiffres indiqués montrent clairement qu'il y a quand même un problème avec la gestion aujourd'hui de la structure de Viuz-en-Sallaz même si peut être ailleurs, les choses ne sont pas parfaites, il y aura peut-être des choses à souligner ici ou là. En tout cas à Viuz-en-Sallaz les choses sont claires et la population en tout cas dans les réponses que vous avez faites, comme dans le bureau du maire, la population manifeste un certain agacement.

P POCHAT-BARON dit qu'il y a effectivement un certain agacement pour ne pas dire une certaine colère et une impatience parce que cela fait plus d'une année pour les crèches de Viuz-en-Sallaz que cela ne fonctionne pas donc la présentation faite là ce soir est brillante. Il a parcouru tous les éléments qui ont été envoyés mais on s'aperçoit que depuis une année, on a fait remonter ça et Madame ROTURIER s'en est très bien occupée, la vice-présidente en charge s'en est très bien occupée et on a fait remonter tout ça à la Maison Bleue depuis plus d'une année où on voit que le personnel, qui est du personnel de qualité, vous avez la chance d'avoir du personnel de qualité qui se donnent à fond mais qui est épuisé, plus qu'épuisé. Il ne sait pas combien de temps ça va encore tenir comme. La situation de la crèche de Fripouille aujourd'hui pas il y a 6 mois en arrière, c'est comme cela depuis une année. On entend et on le vit tous les jours, il y a des chefs d'entreprise autour de cette table sur la difficulté à recruter du personnel, on l'entend parfaitement mais je pense qu'il y a non seulement ça mais il y a la charge de travail que vous faites subir à vos employés qui doivent remplacer tout le monde. A un moment donné, ce personnel, ces agents vont tous lâcher. Et sans l'aide de la sécurité aussi des enfants accueillis chaque jour, de l'inquiétude des parents bien légitime qui n'ont pas de grief envers le personnel, il le redit encore. Il manque peut-être un directeur de région mais il ne pense pas que c'est le directeur de région qui viendra le matin à la crèche pour palier au souci. Il sait que le représentant de la Maison Bleue ne va pas pouvoir apporter de réponses ce soir mais tous les jours on côtoie les parents, le personnel qui quitte la maison bleue parce qu'il ne se permet pas d'aller accentuer l'angoisse du personnel qui travaille actuellement mais le personnel s'en va donc vous avez un travail à faire sur les conditions de travail de vos agents. Il répète et souligne qu'ils effectuent un travail remarquable et il ne sait pas comment elles font pour tenir.

C GODBILLE remercie P POCHAT-BARON pour ce retour, c'est une vérité, il a raison et il ne va pas dire l'inverse. Il a échangé avec une directrice et un directeur tout à l'heure et ce qu'ils ont fait remonter c'est qu'ils avaient un manque de communication vis-à-vis de la responsable de secteur et ils ne se sentent pas forcément écoutés. Ce qu'il voit à court terme, c'est que justement Madame Maaloul puisse se présenter et opérer des échanges où afin d'écouter l'ensemble de équipes, ce qu'ils ont sur le cœur. Il confirme qu'il a pu constater aujourd'hui le ressenti de P POCHAT-BARON. Il espère que la communication et la transparence vont permettre déjà d'identifier « les problèmes » des directrices, et pas que d'ailleurs, des équipes de crèche. Si on amène de la communication et de la transparence de façon régulière avec des personnes identifiées, il y aura déjà plus avancé.

C GOY a un questionnaire sur les audits pédagogiques. Elle ne sait pas réellement la fréquence de ces audits. Par exemple dans la crèche Fripouilles, le dernier audit indiqué est du 28 avril. Elle sait qu'il y a eu une visite de la PMI. Est-ce que le retour de ces audits sont faits en temps et en heures ? Est-ce qu'ils sont transmis à Madame ROTURIER et/ou aux élus ? Est-ce que ces audits sont connus des élus et des agents de la communauté en charge du sujet ?

C GODBILLE répond qu'il n'a pas la réponse. M ROTURIER répond qu'ils n'ont pas traces des audits pédagogiques, pas d'écrits parce qu'en fait c'est interne à la Maison bleue. Il y a 2 dates effectivement par année et c'est une sorte de formation qui est proposée par la Maison Bleue à ses agents.

C GOY demande si c'est quelque chose qui peut être demandé ?

C GODBILLE va poser la question.

B FOREL ajoute qu'il ne faut pas confondre deux choses, les contrôles PMI et l'audit pédagogique.

C GOY dit que c'est bien marqué dans le tableau sous le même intitulé, ligne audits pédagogiques et visites PMI. Elle se réfère au tableau qu'elle a.

M ROTURIER explique que dans le dans le tableau de synthèse, il y a 2 choses. C'est soit effectivement des audits pédagogiques il y en a 2 par année et auquel cas vous avez les dates sur le tableau de synthèse. Les

jours pédagogiques c'est le 29/05/2023 et le 21/08/2023. Et vous avez également des visites de PMI. Dans ces cas-là, on a bien des retours de la PMI.

C GOY demande à séparer ces deux interventions dans le tableau de synthèse. Elle demande si dans ce cas, vous transmettez l'information suite à la visite de la PMI ?

M ROTURIER répond que la PMI interpelle les directeurs en direct, puisqu'il s'agit de la responsabilité de la Maison Bleue. La Pmi peut parfois me contacter pour communiquer des informations, ou de temps en temps, pour avoir aussi plus d'informations sur ce qui peut se passer sur le territoire. Ensuite, elle se rapproche de la référence des 5 crèches.

C GOY revient sur le tableau de synthèse, et effectivement la confusion qu'il peut y avoir sur l'audit pédagogique, suite de la ligne avec les visites, c'était simplement pour son information.

P POCHAT-BARON pose une question sur le personnel. L'année dernière, il pouvait être interpellé sur le fait qu'un matin, il peut y avoir une autre personne en arrêt maladie. La Maison bleue avait été sollicité pour qu'il y ait du personnel volant. Qu'est-ce qu'il en est aujourd'hui ? Est-ce qu'il y a ces 2 personnes qui peuvent pallier un arrêt maladie, une absence et le matin on appelle et tout de suite quelqu'un vient sur le territoire pour pallier ?

C GODBILLE répond qu'à l'heure où ils se parlent, ils n'en ont pas.

P POCHAT-BARON s'interroge sur le fait que la Maison Bleue termine l'année avec 230 000€ de bénéfice et il pense qu'avec ces 230 000 €, il est possible d'employer quelqu'un pour justement pallier le remplacement.

C Raimbault dit qu'il est possible de comprendre qu'une entreprise doit gagner de l'argent mais pas au détriment du service.

D REVUZ dit qu'apparemment les conditions de travail sont dégradées sur le personnel. Est-ce que c'est du justement à ces arrêts maladie ? ou au fait qu'il n'y a pas assez de personnel ?

C GODBILLE répond que si on revoit les dernières années, il n'y a pas eu plus de personnel que les autres années. Une des raisons c'est qu'aujourd'hui, on le voit notamment plus sur les crèches de Viuz-en-Sallaz, l'équipe est en tension, elles ne se sentent pas écoutées faute de responsable de secteur. C'est ce qu'il y a au fur et à mesure des mois gangrener un petit peu cette situation, les arrêts maladie et cetera. Ce n'est pas un cercle vertueux c'est l'inverse, c'est une des raisons principales. On mise beaucoup sur une nouvelle responsable de secteur, sur un nouveau directeur de région.

J BOUCHACA demande si par rapport à ces deux personnes qui disent ne pas être entendues. Il imagine bien que depuis 1 an qu'on s'est vu et tous les problèmes que la Maison Bleue a rencontrés, il demande si le représentant les a vus aujourd'hui ? C'est clair, qu'elles ne peuvent pas se sentir entendues.

C GODBILLE répond par la positive et dit qu'il a aucune raison de dire l'inverse.

J BUCHACA ajoute que par rapport au plan d'actions de l'année passée, y a-t-il eu des résultats ? Ont-ils été mesurés, et y a-t-il eu des actions correctives pour essayer de réagir face au fait que le plan d'actions ne servait à rien ?

C GODBILLE répond qu'à son niveau, il pense que le plan d'actions qui avait été mis en place, ce n'est pas qu'il était mauvais, c'est qu'il y a eu pas mal de turn-over, au niveau des responsables de secteur et des directeurs de région et en fait il n'y a pas eu de suivi. Il pense que le sujet est là et c'est pour cela que La Maison Bleue mise beaucoup sur une équipe stable. Il faudra écouter l'ensemble des directeurs, directrices et des équipes des structures et prendre point par point ce qui ne va pas et leur apporter des réponses parce qu'elles sont en attente de réponses et il y a un mal-être.

J BUCHACA évoque un dernier point, la masse salariale par rapport à l'équivalent temps plein, il y a quasiment le même équivalent temps plein entre les Farfadets avec 360 000 € de masse salariale pour un équivalent temps plein de 13 et la vie là à Saint-Jeoire avec 14 équivalents temps pleins pour 436 000 €.

B FOREL répond que c'est un reliquat de l'équilibre salarial historique. La question est posée donc se serait sympa de nous apporter réponse.

J BUCHACA ajoute qu'entre Marmousets et Fripouille, il y a un écart dans l'autre sens. 7 équivalents temps plein pour 274 000 € et 8,7 pour 245 000 € donc il y a plus de monde moins payé.

M PEYRARD explique que la commission a soulevé la demande d'explications sur Marmousets afin d'expliquer les montants importants de la masse salariale par rapport à la moyenne des autres crèches. La question concerne également la différence entre Fillinges et Saint-Jeoire.

ML GRONDIN dit que sur Saint-Jeoire apparemment c'est tendu aussi. Il a des personnes qui lui ont dit qu'elles faisaient pas mal d'heures supplémentaires pour combler le manque de personnel. Plusieurs fois, elles ont fait remonter les problèmes qu'il y avait sauf qu'il y a une directrice qui a été embauchée en janvier et elle est partie en mai. Les directrices changent pratiquement tous les 5 ou 6 mois alors comment les agents peuvent avoir confiance ? Les parents ne mettent pas en cause les salariés au contraire, ils les félicitent d'arriver à gérer tout ça.

C GODBILLE répond qu'il avait évoqué les 2 crèches de Viuz-en-Sallaz parce qu'effectivement c'est un peu l'extrême. Mais bien évidemment qu'il n'y a pas qu'à Viuz-en-Sallaz, aussi Saint-Jeoire. Enfin les 5 crèches de manière globale.

ML GRONDIN demande comment s'explique qu'avant il y avait des titulaires, il y avait vraiment des gens qui étaient très longtemps là. Alors, elles ont été tellement découragées, qu'elles sont parties. Il y a des filles qui ont 20 ans ou 25 ans de boîtes qui sont restées depuis l'association mais qui n'en peuvent plus. Il y en a qui vont partir en retraite mais elles sont dégoûtées. La Maison Bleue est arrivée à les dégoûter de leur métier, c'est grave.

M ROTURIER demande si la Maison Bleue pourrait nous expliquer notamment l'analyse de la pratique qui est quelque chose qui est obligatoire aujourd'hui dans les crèches normalement depuis le décret en 2021 et il est fortement recommandé voire presque obligatoire de faire 6 h annuelles et en moyenne aujourd'hui sur la totalité des crèches, il y a à peu près 2 h d'analyse de la pratique. C'est quelque chose qui pourrait en tout cas peut-être aussi aider les professionnels à extérioriser des choses qui leur sont difficiles et elles pourraient justement entre elles échanger, discuter et se reconforter. Le but de l'analyse de la pratique c'est quand même quelque chose qui se fait avec une psychologue en général et c'est vrai que peut-être que le mal-être aussi qui est perceptible et dont Monsieur le maire de Viuz-en-Sallaz fait référence pourrait être intéressant sachant que c'est quand même quelque chose qui est obligatoire.

C RAIMBAULT dit que pas plus tard que cet après-midi, il s'est fait appeler dans la rue par des parents qui se demandent comment faire pour aller travailler, pour poser son enfant à 08h30 alors qu'ils commencent 07h00 et le récupérer à 17h00 alors qu'ils finissent à 18h00.

B FOREL rappelle que ce sont les horaires, c'est autre chose.

C RAIMBALUT répond que c'est aussi parce qu'il manque du monde.

B FOREL ajoute que la remarque que fait Monsieur le maire de Peillonex est consécutive à des réductions d'horaires qui ont eu lieu cette semaine notamment. Ces faits-là sont des faits qui sont quand même extrêmement ennuyeux au sens que c'est l'organisation de la vie des parents, c'est l'organisation de la vie de des concitoyens qui est en cause. La continuité du service c'est essentiel dans ce genre de service donc se sont vraiment des choses qui sont importantes.

A GERVAIS demande, pour sa compréhension, comment s'explique que l'occupation annuelle facturée est beaucoup plus importante que l'occupation annuelle réalisée.

C GODBILLE répond qu'il y a toujours des absences pour plein de raisons, il y a un contrat avec les familles qui est fait avec un certain nombre d'heures par semaine, par mois, par an et c'est ce qui est facturé à la famille.

Le réaliser est réellement le nombre d'heures de présence de l'enfant. C'est ce qui explique les tranches, tranche 1, tranche 2. Il y a un écart et quand on divise le facturé avec le réel, on obtient un pourcentage.

A GERVAIS ajoute qu'il a été dit au niveau des salaires, qu'ils avaient été augmentés de 5%. Il comprend mais aujourd'hui, le secteur est quand même compliqué et il croit que pour garder le personnel, il faut faire plus d'efforts que ça. Car lui en a un peu mais c'est plutôt 10 ou 12% dont ils bénéficient comme augmentation sinon c'est difficile d'y arriver.

C GODBILLE répond qu'ils ont fait 5,5 % en moyenne et il a évoqué le fait que sur la Haute-Savoie l'embauche est à 150€ bruts en plus des 5% on arrive à 150,00€ bruts pour n'importe quel poste de plus. Mais malgré cela même si on mettait à 300€, même si on mettait à 400€ c'est compliqué.

G MILESI dit que quand on observe le résultat de l'année, il y a peut-être moyen de faire un peu mieux ? A - 50 000 € sur les Marmousets, on arrive à 230 000 € de résultat. Si au bout du contrat, c'est chaque année la même chose, comment-fait-on ? Parce que pendant 5 ans, cela fait 1 million d'euros, qu'advient-il de cette somme ? La maison bleue a 80% et en rend 20% d'après ce qu'il a compris. On tire sur le personnel, on va s'apercevoir qu'à la fin des 5 ans cela va faire environ 1 million, la Maison bleue va vendre 20 000 € et garder 800 000€. Ne serait-il pas mieux de rémunérer un peu mieux le personnel ? et de faire un peu moins de chiffres à la fin ?

ML GRONDIN demande quelles sont les plaintes qui sont évoquées, au niveau parents-délégué ?

C GODBILLE dit qu'il n'a pas la réponse

P POCHAT-BARON dit que pour la crèche de Fripouille, le registre des plaintes diffusé n'est pas le ressenti de terrain qu'il a avec les parents. Ce n'est pas du tout ça. Là il y a 4 réclamations mais ce n'est pas ça du tout et encore une fois, il le répète bien le personnel est tellement épuisé que ça crée automatiquement des tensions entre les parents et l'enfant et l'agent quand ils posent l'enfant ou quand ils vont le récupérer et tout cela monte et bouille. Comme le dit sa collègue de Saint-Jeoire, un moment donné, le personnel va partir et il n'y aura plus personne.

B FOREL explique à Monsieur GODBILLE que leur rapport contractuel suppose qu'à la connaissance de son rapport, ils doivent prendre une délibération concernant la prise en compte de ce rapport. Il ne va pas insister sur les questions propres à Fillinges puisque son expérience de maire de Fillinges, très proche de celles qu'il a pu entendre même si effectivement cela semble se passer un tout petit peu mieux au final, on ne peut que s'en réjouir mais il a eu vent à certaines périodes des mêmes difficultés. Il se rend bien compte que cette situation est un petit peu problématique. Il propose dans la délibération la prise en acte de son rapport. Considérant que C GODBILLE a pris un certain nombre de questions et un certain nombre de questions va lui être adressé. Tout ce qui a été un peu soulevé va bien être reformulé pour qu'il puisse apporter des réponses et qu'en fonction de ces réponses, le conseil apportera une réponse formelle sur la prise en compte. Mais c'est le même sentiment qu'il entend un peu partout. Il a été choisi de travailler sur une délégation de service public, de nombreuses personnes autour de cette table entendent de l'importance de faire fonctionner des entreprises et donc ce n'est pas choquant de voir dans un rapport honnête une entreprise qui tire un revenu sérieux et responsable de son activité. Cependant, le salaire que l'on verse individu par individu, certes son montant a de l'importance dans l'attractivité d'une embauche. Mais ce qui semble le plus faire défaut dans l'exercice de gestion quotidienne que la Maison Bleue a, c'est l'immensité de la tâche qui est donnée quotidiennement à chacun de ces personnels. Qu'il y ait des difficultés de personnels d'encadrement certes mais il lui semble qu'il lui faut urgemment renforcer la présence de gens auprès des enfants, ce qui allégerait considérablement le quotidien de leurs employés qui peut-être ne chercheraient pas nécessairement plus de salaire si elles bénéficiaient, parce que majoritairement sont des femmes, d'un confort et d'une qualité de travail qui seraient meilleurs. Gagner de l'argent c'est intéressant mais bien vivre c'est tout aussi intéressant. Plutôt que de consacrer peut-être 50€ de plus à une personne de moins, il serait peut-être intéressant que les

2 personnes volantes, il se permet de le lui rappeler avec un tout petit peu d'insistance, qu'ils leur ont demandé de mettre en place. Il serait maintenant grand urgent d'y songer sérieusement afin que quand il y a un manque, quand il y a une difficulté, qu'on sente qu'il y a un renfort. Toutes les questions vont être notées, elles seront passées aux collègues et notamment à la commission et puis au bureau des maires pour vérifier que ça correspond bien et puis la Maison Bleue apportera des réponses précises. Il ajoute que ce résultat que ses collègues soulignent, ce n'est pas dans le tableau de synthèse mais il fera en sorte que ça y soit par suite, mais ces qualités de résultat n'est pas unique à l'année 2023. Cela veut dire que précédemment, les résultats étaient déjà favorables. Une fois encore, il ne lui demande pas de mettre l'entreprise en difficulté. En revanche, quand il y a une difficulté, parfois, il faut savoir remettre un peu d'énergie financière dans le l'aplanissement du problème. Jusqu'à aujourd'hui et pendant quand même d'assez longues années, le système leur avait apporté une relative satisfaction. Il dit que c'est leur intérêt partagé que cela dure. Il remercie l'interlocuteur.

B FOREL s'adresse à l'assemblée. Il peut leur proposer de prendre acte et puis d'amender un certain nombre de questions. Il préférerait, sauf s'il y a des désaccords, de ne pas prendre acte aujourd'hui. Que le questionnaire constitué de réponses, il donnera l'occasion de le connaître afin qu'il fasse parvenir en connaissance. Quoi qu'il advienne, l'essentiel c'est que les choses aient été présentées et puis il vous propose de prendre acte une fois l'obtention des réponses circonstanciées de la Maison Bleue. Dans la délibération, il demandera d'ajouter l'intention plus claire de faire apparaître quelques pénalités dès lors qu'ils auront la capacité d'associer la parole et le geste. Par exemple, sur les personnes volantes, il avait personnellement débattu avec le directeur de région qui est parti. La promesse était claire même si tous sont d'accord, gérer le service est compliqué. Quand on voit des résultats comme cela, il pense qu'il y a quelques marges de manœuvre.

G MOSSUZ demande, pour une bonne compréhension, s'il n'y a pas de vote ce soir ?

B FOREL répond qu'il propose de ne pas prendre de délibération ce soir, il y a eu un débat, il en sera fait état. Toutes les questions qui se sont fait jour seront dites.

G MOSSUZ ajoute que pour le débat, c'est très bien, l'exposé des problèmes, aussi mais il pense qu'avant la fin de l'année, une délibération sera prise. Il aimerait savoir si celle qui sera prise en compte des problèmes exposés et surtout la mise en place des solutions.

B FOREL répond qu'il y aura un vote principalement sur les réponses dès lors qu'elles conviendront et puis enfin la mise en place des solutions prendra le temps de constater qu'elles ont eu lieu ou pas. Il espère bien qu'elles auront lieu, sinon on rentre dans d'autres procédures qui sont des procédures de rupture de contrat qui ne sont pas les mêmes. Il ne pas dire qu'ils vont délibérer sur le constat d'une mesure prise.

G MOSSUZ a une question au niveau des financements de la caisse d'allocation familiale. Est-ce que de son côté, elle fait sa propre analyse du gestionnaire ?

B FOREL répond par la positive et ajoute que cela s'appelle les visites de PMI notamment.

G MOSSUZ demande s'il est possible d'en avoir connaissance ?

B FOREL répond que la communauté est informée des analyses qui sont menées. Ils font des rapports, il y a eu des questions justement sur les taux d'encadrement, il y a eu des questions sur ces sujets-là. Si les parents ressentent des difficultés sur ce sujet, si cela vient jusque dans le bureau des maires, cela remonte un peu aux oreilles des encadrements d'état et que cela transparait. Il y a eu des questions là-dessus et des rapports ont été reçus. Cela fait partie du travail quotidien de la gestion des services.

G MOSSUZ demande s'ils ont des ratios normalisés du nombre de personnels par enfant ?

B FOREL répond que tout cela est encadré par la loi. C'est réglementaire, les lois posent un certain nombre de possibilités d'encadrement en fonction de l'âge des enfants, en fonction des situations, des moments aussi. Il est possible de se rapprocher du service petite enfance qui est investi là-dessus.

20240617-03 – Convention de partenariat avec l'Hôpital Départemental Dufresne-Sommeiller HDDS de LA TOUR ;

Monsieur le Président informe l'Assemblée que les représentants de la CC4R au sein du conseil de surveillance ont engagé des discussions de partenariat avec l'Hôpital afin de soutenir son action auprès des habitants conformément au projet de territoire intercommunal 2020-2026 et ses statuts en matière d'action sociale, de développement culturel, de soutien la Petite Enfance et d'aménagement du territoire. Il est donc proposé aux membres de la Communauté de communes de signer une convention cadre de partenariat permettant le soutien ou la mise en œuvre de différentes actions.

Cette convention de partenariat porte sur deux axes d'interventions :

1 Participer à l'amélioration de l'accueil de nos habitants dans l'établissement de santé

- **Contribuer au renforcement de la qualité et du confort d'accueil des résidents de l'EPHAD et de l'hôpital :** soutenir l'aménagement d'un parcours de balade à destination des usagers en facilitant la mobilité des personnes PMR - aménagement du parcours en plain-pied ;
- **Proposer des animations et événements culturels à destination des usagers de l'Hôpital et de l'EPHAD :** organiser des spectacles ou événements culturels spécifiquement pour les usagers et familles de l'EHPAD (exemples divers - spectacle musical ou théâtral, projection d'un film sur le territoire) ;
- **Renforcer les liens sociaux avec les habitants du territoire :** soutenir l'organisation d'échanges intergénérationnels avec les usagers de l'EHPAD (exemples divers - organisation d'une audition sur site des élèves de l'école de musique) ;

2 Renforcer l'attractivité de l'hôpital et de ses établissements

- **Contribuer à l'attractivité et au rayonnement de l'hôpital et de ses établissements (Foyers et EHPAD) :** construire et exploiter un établissement accueillant des jeunes enfants EAJE de type petite crèche au sein de l'hôpital pour le personnel en place et les habitants de proche proximité
- **Améliorer les dessertes en transport collectif pour les usagers et professionnels de l'Hôpital et de l'EHPAD :**
 - Organiser une desserte en transport collectif favorisant les interconnexions depuis les communes du territoire et s'appuyant sur les horaires des professionnels de santé via PROXIMITI ;
 - Favoriser la mobilité douce en garantissant des services de location de vélo électriques aux agents de l'hôpital via PROXIVELO ;

B FOREL expose qu'il s'agit de la convention de partenariat avec l'hôpital départemental Dufresne-Sommeiller. La communauté a la chance d'avoir un hôpital qui a différentes fonctions sur la commune de La Tour nommée Dufresne-Sommeiller. La communauté accueille des EHPAD avec différentes spécialités, un service de soins

palliatifs et un foyer à destination de gens en difficultés psychiatriques importantes, particulièrement importante et qui a été entièrement rénové. Un service de soins de suite qui est en lien avec le CHAL et qui permet aux gens en convalescence de profiter d'un lieu favorable à leur reprise de la santé. Depuis longtemps, il y avait une envie d'être plus proche de cet établissement donc c'est départemental, c'est financé.

D REVUZ dit qu'il y a un service pour les visites médicales pour les extérieurs aussi.

B FOREL dit qu'effectivement cela vient de se mettre en place et c'est très important, un service de consultations notamment en gérontologie, en prévention de la chute. Un service de consultation pour pas mal de choses c'est vrai, peut-être plus lié au grand âge mais tout de même il y a des choses ou cela vaut le coup de bien observer ce qui est mis à disposition. C'est une évolution intéressante. Il y a une dynamique qui est intéressante et qui est forte là et depuis longtemps cherchait à coopérer, se rapprocher de cet établissement pour être proche de cette activité qui très clairement dans les concitoyens sont nombreux à profiter de l'équipement. Il y rencontre quasi toute la communauté, énormément de gens viennent de tous nos villages, c'est vraiment un établissement important. Il est proposé de signer avec eux une convention de partenariat qui s'appuie sur différents points. Il y a des actions qui ont déjà commencé à être mise en place mais qu'il s'agit de normaliser pour que ça devienne une coopération régulière. Des activités culturelles sont soutenues avec eux. Il y a un projet pour créer un parcours, il y a un très beau parc autour qui a disposition très appréciée des résidents et des gens qui sont en convalescence. Parce que sortir un petit peu du blanc de la chambre et de l'univers hospitalier, prendre un peu l'air, regarder une fleur, se mettre à l'ombre d'un arbre et cetera tout cela est un moment sympathique dans une journée d'hospitalisation ou d'EHPAD et donc on s'est proposé dans le cadre de la rénovation globale qui s'est faite, d'être participant actif d'une balade étudiée pour les fauteuils de personnes à mobilité réduite pour permettre une balade de qualité aux résidents. Les événements culturels qui viennent ponctuer un petit peu la vie. Un plan déplacement a été travaillé et veut aussi faciliter l'usage du vélo notamment là c'est plus pour le personnel. Il s'agit de mettre à disposition des vélos électriques qui vont permettre d'améliorer l'attractivité. Et puis travailler avec Proximity sur la fameuse agilisation du bus pour permettre une desserte de meilleure qualité tant pour les personnels que pour les visiteurs. Le projet est en cours, il devrait se mettre en place en septembre. C'est un peu aussi inauguré comme cela un partenariat assez régulier avec cet établissement qui est essentiel au bon développement du territoire.

ML GRONDIN demande s'il va y avoir une création d'une petite crèche ?

B FOREL répond que parmi la coopération et sans surprise les problèmes de recrutement de la Maison Bleue sont aussi aigus l'hôpital Dufresne-Sommeiller. Parmi les politiques que l'établissement veut mettre en place, il y a cette fameuse politique d'entourage qui permet aux salariés de se trouver dans une meilleure situation. Parmi les gens qui sont au service des malades, il y a pas mal de gens qui sont assez jeunes et donc de maman en situation de maternité et les horaires étant ce qu'elles sont, la nécessité de s'occuper de l'enfant n'est pas simple et il se trouve qu'il y a un programme de rénovation progressive de l'ensemble des bâtiments qui a été mis en place et dans cette perspective-là, des conversations avec la direction de l'hôpital pour finalement créer avec l'hôpital une crèche qui serait à la fois une crèche géographiquement bien située et qui permettrait d'accueillir dans de bonnes conditions les enfants du personnel de l'hôpital et donc d'améliorer encore une fois à travers le transport à travers ce genre de services. L'idée est d'essayer de rendre le travail à l'hôpital un peu plus attractif. La communauté a fait une étude de déplacement qui a été assez bien menée. C'est aujourd'hui un véritable argument le temps dans les transports, la facilité de transport et la possibilité quand on arrive à l'hôpital de poser son enfant et de s'assurer qu'il soit bien traité pendant qu'on travaille et en repartant reprendre son enfant. Cela peut être un confort de vie à proposer donc ça fait partie des coopérations qu'il est souhaitable de développer avec eux.

D REVUZ demande si c'est une crèche qui pourrait s'ouvrir à l'extérieur ?

B FOREL répond que l'idée est qu'elle soit dans l'enceinte proche de l'hôpital pour qu'elle soit à disposition de l'hôpital et que sans doute faire en sorte que ce soit facilité. Et puis aussi cela permet d'augmenter un peu encore notre offre de berceaux qui ne cesse d'être plus grande chaque jour. Il y a des crèches privées qui se mettent en place mais il est du devoir des élus de continuer, de renforcer l'offre publique sans penser à mal du tout sur le développement de crèches privées, loin s'en faut mais c'est un équilibre. Les prix ne sont pas les mêmes. Les disponibilités ne sont parfois pas les mêmes. Il y a aussi les assistantes maternelles du territoire. Pour être tout à fait complet, il y a eu des discussions, des réflexions qui ne sont peut-être pas terminées, sur la possibilité de favoriser ou que s'installe aussi une MAM qui est un autre système d'accueil qui pourrait peut-être avoir d'autres avantages. Cela fait partie de la coopération que la communauté essaie de mettre en place. Mijo et Catherine à poste ont déjà pas mal passé un peu de temps à discuter de tout cela et à regarder comment c'était possible.

M ROTURIER dit que cela a été discuté à la commission petite enfance, un compte rendu va être diffusé.

Vu les statuts de la Communauté de communes ;

Vu le projet de convention de partenariat avec l'Hôpital Départemental Dufresne-Sommeiller

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 34 votants, le Conseil communautaire :

- VALIDE le projet de convention cadre de partenariat avec l'hôpital Départemental Dufresne-Sommeiller de La Tour ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette délibération et notamment la convention de partenariat ;

Environnement ENS

Discussion et débat - Zone de préemption départementale dans les périmètres ENS du territoire des 4 rivières ;

Par courrier, le conseil communautaire a été sollicité pour donner un avis sur la possibilité pour le conseil départemental d'instaurer des zones de préemption dans les périmètres des espaces Naturels Sensibles.

Le Président a souhaité un débat et recenser le questionnement des élus pour formuler un avis concerté.

Monsieur le vice-président liste les questionnements issus de la commission de travail :

- Ce droit de préemption concerne-t-il tout le périmètre de chaque ENS ?
- L'entretien confié aux collectivités signataires repose-t-il sur les communes ou la CC4R ?
- La commune peut-elle faire appel à l'ONF pour l'entretien des parcelles départementales et donc bénéficier de la vente d'arbres ?
- De la même façon, la commune peut-elle faire appel à un agriculteur pour l'entretien des parcelles départementales et signer un bail d'entretien avec lui ?
- Faut-il que la commune transmette toutes les DIA au département sur le périmètre défini préalablement ?
- Quel droit de préférence entre le SM3A et le département pour les parcelles situées en ENS zones humides ?
- En cas d'aménagement d'espace public, la commune ou la CC4R pourront-ils bénéficier de la DIA quand un projet local ?

B FOREL expose que c'est encore un sujet de débat qui a été abordé en commission environnement. Un courrier du département a été transmis aux services de la communauté, s'agissant du rapport à la préemption sur les périmètres d'espaces naturels sensibles et la question était de recueillir un petit peu l'avis du Conseil communautaire sur ces sujets.

M MEYNET-CORDONNIER expose qu'à la dernière commission ENS Agriculture, cette demande de droit de préemption par le département sur les ventes de bois ou des terrains à l'intérieur des espaces naturels sensibles a été débattue. Tout le monde se demandent en quoi cela consiste ? ce que cela concerne exactement ? A priori cela concerne bien l'ensemble des périmètres ENS sur le territoire. L'entretien confié aux collectivités signataires repose-t-il sur la commune ou sur la communauté puisque le département achèterait les terrains mais cela serait aux communes de les entretenir. Est-ce que la commune peut faire appel à l'ONF dans le cas où ils achètent une parcelle du bois qui pourrait être à proximité d'une parcelle communale qui serait soumise à l'ONF ? Est-ce que ces parcelles pourraient être soumises à l'ONF et opérer des coupes dessus et faire le rapport financier sur ce secteur ? Est-ce qu'aussi sur les zones plutôt d'alpage la commune est autorisée à signer des conventions avec des agriculteurs pour les entretenir comme il est fait sur les alpages ? Est-ce que les communes sont tenues de transmettre toutes les DIA au département chaque fois qu'une vente est passée ? Il y a une question sur les zones humides par rapport à la préemption du SM3A qui préempte e priorité sur les zones humides. Et une dernière question sur le fait que si la commune est intéressée par une parcelle qui se vend par un particulier dans un ENS est qu'elle reste prioritaire sur le terrain ? Avant de pouvoir prendre une décision, il serait bien d'avoir une réponse du département.

B FOREL dit que sachant que l'une des difficultés c'est que dans ce courrier, le président du département est assez clair. Il dit que les établissements publics compétents en matière de PLU alors que la communauté de commune n'est pas compétente en matière de PLU. Ensuite, il dit qu'il préemptera dès lors que le maître d'ouvrage de l'ENS prendra en charge les entretiens. Or, ça c'est la communauté de communes. Et aujourd'hui dans nos pratiques de notre politique espace naturel sensible par définition la communauté de communes prend en charge les entretiens et les travaux qui sont prévus au plan de développement de l'espace naturel sensible qui sont repérés comme tels. En revanche, elle n'a, à ce jour, pas décidé d'être l'acteur de l'entretien au quotidien de toute la totalité des parcelles. Et s'agissant par exemple d'espace naturel sensible dans lequel il y a des espaces boisés, si le département devient propriétaire de la forêt et qu'il incombe à la communauté de communes de faire des dépenses liées à l'entretien forestier, on n'est pas dans des situations qui sont celles qu'on a l'habitude de pratiquer. Maintenant, il ne dit pas qu'il ne faut pas les pratiquer mais en tout cas cela ne correspond pas aujourd'hui à nos pratiques. Aujourd'hui, nos pratiques en espace naturel sensible elle est, nos plans espace naturel sensible avec un certain nombre d'actions notées et que la communauté de communes prend financièrement en charge sous l'autorité des communes. C'est comme cela que ça marche donc il s'agit d'éclaircir cette question. Sauf à ce que ledit entretien soit limité à ce qui est prévu, écrit et dénommé dans les plans de gestion qui sont proposés par les espaces naturels. De toute façon, le fait qu'il faille que ce soit l'autorité qui soit en charge des plans locaux d'urbanisme et il rappelle tous ont refusé que ce soit la communauté de communes qui prennent en charge cette responsabilité donc en tant que tel il faut que chaque commune prenne sa décision. La commission environnement à l'heure qu'il est, n'a pas pris décision, a estimé qu'il manquait quand même pas mal d'informations pour pouvoir éclairer un peu le Conseil.

D REVUZ demande si le département a été questionné sur ce point ?

M MEYNET-CORDONNIER répond que la réunion a eu lieu mardi.

B FOREL demande si dans les communes ce genre de choses ont été observées et si cela a été mis à l'ordre du jour ? Cela ne serait pas mal de le faire pour connaître les avis sur le sujet. Et puis les questions vont être posées pour tenter d'apporter plus d'informations mais de toute façon telles que les choses sont expliquées là, il y a déjà ces questions-là, la commune qui doit inscrire ça dans son PLU puisqu'il doit prendre une décision de

zone de préemption et puis derrière, il faut qu'en tant que communauté de communes elle s'engage et puis peut-être aussi le SM3A puisqu'une partie de notre territoire est concernée par des espaces naturels sensibles. C RAIMBAULT dit qu'il est revenu vers la communauté pour savoir ce que pensaient ses collègues par rapport à ça.

M MEYNET-CORDONNIER dit qu'à cette commission, bon nombre de personnes étaient présentes.

B FOREL dit que la proposition était d'être au débat pas à la décision.

L GAVILLET dit que le département n'est pas obligé de tenir compte de l'avis de la SAFER.

B FOREL répond que cela veut dire que la préemption peut être directe sans nécessairement passer par la SAFER qui est préceptrice des zones agricoles et naturelles. Les questions vont être envoyées et puis peut-être que se serait bien d'éclaircir un peu les positions dans les communes pour tenter d'avoir une proposition.

Informations diverses

Calendrier des prochaines réunions et commissions :

Monsieur le Président présente le calendrier des prochaines réunions :

- Mardi 18 juin à 19H00 : Assemblée générale des actionnaires de la SPL 2D4R
- Mercredi 19 Juin à 19h30 : Comité syndical du SCoT Cœur du Faucigny
- Lundi 24 juin à 19h30 : Conseil Administration de l'Ecole de Musique
- Lundi 01 juillet à 18H30 Bureau communautaire
- Mercredi 10 juillet à 19h00 : Commission Affaires Sociales
- Jeudi 11 juillet à 18h30 : Conseil syndical du SM3A
- **Lundi 15 juillet à 19h00 : Conseil Communautaire**

Monsieur le Président présente également le calendrier des réunions du conseil du second semestre 2024.

Fin de séance à 20H45, aucune autre question n'est posée.

Le secrétaire de séance
Daniel REVUZ

Le Président de la CC4R
Bruno FOREL

